

## Important : Recyclage des Moniteurs de vol libre

Dans le courant du printemps 2019, le ministère des Sports a trouvé une solution réglementaire pour faire évoluer l'arrêté relatif au recyclage des moniteurs du vol libre et remettre davantage de cohérence dans ce dispositif qui ne concernait jusqu'alors que les titulaires des « nouveaux » diplômes.

Ainsi, depuis le 15 juillet 2019, une modification du texte réglementaire **soumet l'ensemble des professionnels à une obligation de recyclage tous les six ans, quel que soit leur diplôme.**

Cette évolution, approuvée par l'ensemble des acteurs de la filière, doit permettre de poursuivre le travail engagé de sensibilisation aux enjeux actuels et de réflexion au sujet de l'accidentalité dans nos pratiques.

### Qui est concerné et à quel moment ?

L'échéancier ci-dessous présente, en fonction du diplôme possédé\*, les délais prévus par les textes réglementaires pour la première session de recyclage :

Diplôme*	Date d'obtention	Date limite de recyclage
BP JEPS	Avant 01/01/2013	31/12/2019
DE JEPS DES JEPS	Après 01/01/2013	Au plus tard durant la 6 <sup>ème</sup> année qui suit l'obtention du diplôme
BEES 1 <sup>o</sup> ou 2 <sup>o</sup>		31/12/2022**
AQA		31/12/2022**

\* le diplôme retenu est le dernier diplôme obtenu par le professionnel

\*\* cf. chapitre « Mise en œuvre concrète » pour connaître la date effective du recyclage

### La mise en œuvre des sessions de recyclage

Plusieurs sessions sont organisées chaque année par l'ENSA sur les périodes *Janvier-Juin* et *Septembre-Décembre*, en essayant de proposer une couverture territoriale optimale.

Les contenus de ces sessions sont identiques pour tous les moniteurs, quel que soit leur diplôme.

Nous n'avons pas la possibilité, pour ce premier cycle de formation, de faire des convocations individuelles : **chaque professionnel doit s'inscrire spontanément.**

**Les titulaires des « nouveaux » diplômes (BP/DE/DES JEPS)** s'inscrivent selon les dates précisées dans le tableau précédent.

**Pour les titulaires de BEES ou AQA**, compte-tenu des effectifs importants à recycler dans les trois années à venir, il est indispensable d'organiser une pré-affectation annuelle : cela vise notamment à éviter un engorgement à la fin de l'année 2022 auquel nous ne pourrions pas faire face.

Pré-affectation en fonction du nom de famille :

- Recyclage en 2020 : Nom de famille commençant par **A, B, C, D ou E**
- Recyclage en 2021 : Nom de famille commençant par **F, G, H, I, J, K, L ou M**
- Recyclage en 2022 : Nom de famille commençant par **N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y ou Z**

Attention : en cas de non-respect du planning ci-dessus, l'ENSA ne sera pas en mesure de garantir une place sur la session/la période souhaitée...

### **Comment s'inscrire à une action de recyclage ?**

En complétant et renvoyant à l'ENSA le bulletin d'inscription disponible sur le site internet : <http://www.ensa.sports.gouv.fr/index.php/formation/vol-libre/recyclage-moniteur>

### **Où trouver les informations au sujet du recyclage ?**

Sur le [site internet de l'ENSA](#) ou via la boîte mail dédiée : [recyclage-vl@ensm.sports.gouv.fr](mailto:recyclage-vl@ensm.sports.gouv.fr)  
Le calendrier des sessions 2020 sera publié dans le courant du mois de septembre 2019.

Notez enfin qu'il reste des places disponibles pour les sessions programmées cet automne (accès ouvert à tous les diplômés, avec une priorité pour les titulaires de BP/DE/DES obtenus avant 2014) :

- Voiron du 24 au 26 septembre 2019
- La Bresse du 15 au 17 Octobre 2019
- Chamonix du 6 au 8 Novembre 2019
- St Auban du 13 au 15 Novembre 2019
- Toulouse du 26 au 28 Novembre 2019
- Tallard du 3 au 5 Décembre 2019
- Chamonix du 10 au 12 Décembre 2019